**Règlement des cantines du SRPI**

**Généralités :**

Le SRPI a en charge la gestion des cantines du regroupement. Pour toute remarque merci de vous adresser au secrétariat du SRPI.

* **téléphone** au 02.33.05.52.73
* **mail :** srpi-viridovix@orange.fr

La restauration est répartie sur trois sites rattachés à chaque école du RPI : Le Dézert, Saint-Fromond, Saint-Jean-de-Daye.

Les repas sont servis aux enfants sur présentation d’un ticket de cantine. **La cantine n’est pas** **obligatoire.** Toute absence devra être justifiée dès le 1er jour par téléphone. Sans appel de votre part le repas sera dû.

Les tickets de cantine sont en vente dans les différentes mairies et au secrétariat du SRPI.

Le tarif est susceptible d’évoluer chaque année. A partir du 3ème enfant rationnaire scolarisé au RPI le tarif est dégressif.

**Accompagnateur :**

L’accompagnement des enfants est assuré par le personnel du SRPI.

Le personnel a en charge la préparation, l’organisation des repas et la surveillance des enfants.

**Menu :**

Le menu est affiché pour chaque cantine dans toutes les écoles du RPI sur les panneaux d’affichage et sur le site internet (rpi-viridovix.etab.ac-caen.fr) et n’est bien sûr qu’à titre indicatif.

Tous les plats sont présentés aux enfants. Libre à eux de refuser.

**Repas :**

* **Saint-Fromond :** Livraison des repas chaque jour par Convivio
* **Le Dézert :** Préparation des repas chaque jour sur place
* **Saint-Jean-de-Daye :** Préparation des repas chaque jour sur place par le collège

**Discipline :**

En cas de manquement à la discipline, de non-respect vis-à-vis du personnel, du matériel, de la nourriture ou de comportement agressif envers ses camarades, plusieurs niveaux de sanctions pourront être pris par les agents qui en informeront le SRPI.

* Avertissement verbal
* Convocation des parents avec l’enfant
* En cas de récidive, une suspension temporaire et/ou l’exclusion de la cantine pourra être retenue à l’encontre de l’élève.

**Nom et prénom du représentant légal :**

**Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m’engage à le respecter.**

Signature des parents Signature de l’élève Signature de la présidente du SRPI